RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

AUX ENGAGEMENTS N° 37, 48, 50 À 58, 60 ET 61

Engagement n° 37 :

Vérifier que les deux modules de transmission identifiés dans la pièce C-S.É./AQLPA-0030, S.É./AQLPA-2, Document 3 sont des modules de transmission des compteurs faisant partie du projet (demandé par SÉ/AQLPA).

Réponse à l'engagement n° 37 :

Les modules de transmission identifiés dans la pièce C-S.É./AQLPA-0030, S.É./AQLPA-2, document 3 sont effectivement ceux faisant partie du projet.

Engagement n° 48 :

Indiquer les coûts associés aux contingences de vingt et un millions (21 M$) pour le détail apparaissant au tableau HQD-3, Document 2, annexe A (demandé par la FCEI).

Réponse à l'engagement n° 48 :

Le tableau E-48 présente les éléments constituant la contingence de 21,1 M $ prévue aux investissements du projet LAD, tel qu'indiqué à la page 36 de la pièce B-0006, HQD-1, document 1. Les taux de contingence de 15 % et de 12 % sont appliqués sur les coûts du projet et non sur les résultats de l'analyse économique, lesquels sont en dollars actualisés (B-0029, HQD-3, document 2, annexe A).

Tableau E-48 :
Détail de la contingence de 21 M$ prévue aux investissements

Éléments de la contingence	M$
Installation à l'interne	9,5
Bureau de projet	1,6
Télécommunications	6,9
Technologies de l'information	1,3
Autres	1,8
Total	21,1

Engagement n° 50 :

Expliquez de quelles licences il est question au tableau R-6.1 de la pièce HQD-4, Document 1, sous la rubrique « Technologie » (demandé par la FCEI).

Réponse à l'engagement n° 50 :

Les licences dont il est question sont celles de Landis+Gyr pour le frontal d'acquisition et les licences Oracle et SAP.

Engagement n° 51 :

Donner une explication relative aux coûts de technologies d'informations de soixante-trois millions (63 M$) et expliquer les différentes composantes (demandé par la FCEI).

Réponse à l'engagement n° 51 :

Tableau E-51
Coûts des technologies de l'information (en k$ courants)

Éléments des coûts de la technologie	Coûts (en k$)	Fixés ou non par contrat
Main-d'œuvre interne – Exploitation des TI	49 763	Non fixés
Licences, support et maintenance[1]	13 273	Fixés
Total	63 036	

Note 1 : Ce poste inclut le coût annuel des licences de base pour le MDMS et le frontal d'acquisition, la maintenance corrective des anomalies et les différentes versions à venir.

Le Distributeur tient à préciser qu'en réponse à la question 6.1 de la demande de renseignements n° 2 de la Régie à la pièce B-0039, HQD-4, document 1, le montant de 63 M$ pour l'élément de coût Technologie avait été globalement indiqué comme non fixé par contrat.

Engagement n° 52 :

Ventiler et donner les chiffres, les données à la base des calculs au tableau R-7.1.b pour le quatre-vingt seize point un millions (96,1 M$) (demandé par la FCEI).

Réponse à l'engagement n° 52 :

Les gains relatifs aux interruptions et remises en service à distance ne sont pas calculés sur la base du nombre de ces interventions mais sur la base des ressources qui seront libérées par région selon le rythme du déploiement du projet.

Durant la période 2012-2017, le projet LAD permettra au Distributeur d'effectuer l'interruption et la remise en service à distance, notamment des clients en recouvrement, générant des gains de 26 M$ en masse salariale et, à compter de 2018, des gains récurrents de 10,5 M$ par année. Le total des gains générés entre 2012 et 2031 correspond à une valeur actualisée de 96 M$.

Tableau E-52 : Gains associés à l'interruption et à la remise en service 2012-2018

k$ (courants)	Valeur actualisée 20 ans	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Gain interruption et remise en service	(96 080)	-	(1 937)	(3 393)	(5 431)	(6 689)	(8 443)	(10 528)

Engagement n° 53 :

Fournir le même tableau que dans HQD-6, Document 1, page 7, incluant une extrapolation allant jusqu'en 2017 (demandé par Option consommateurs).

Réponse à l'engagement n° 53 :

La figure E-53 présente le nombre d'employés permanents touchés par le projet LAD admissibles à la retraite sur la période 2012-2017. Parmi les 443 employés permanents au 29 février 2012, 203 seront admissibles à la retraite sur la période 2012 à 2017.

Figure E-53 : Départs à la retraite - Employés permanents touchés par le projet LAD (données en date du 31 janvier 2012)

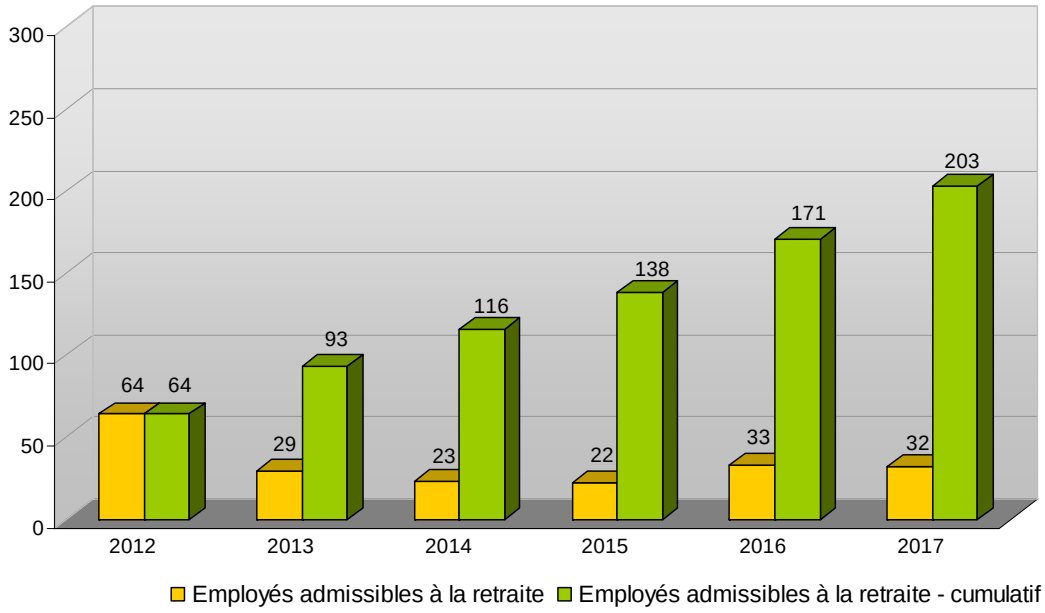

Engagement n° 54 :

Si disponible, donner le coût et la ventilation de la consommation en électricité de l'infrastructure proposée et du scénario de référence en indiquant dans les deux cas la quantité d'électricité correspondante (demandé par S.É./AQLPA).

Réponse à l'engagement n° 54 :

Comme il a déjà été mentionné en preuve[1], les compteurs électroniques actuellement utilisés par le Distributeur consomment entre 1 et 1,8 W, tandis que les compteurs de nouvelle génération pour la clientèle résidentielle sélectionnés dans le cadre du projet LAD consomment entre 1 et 1,5 W au maximum. La consommation des compteurs de nouvelle génération représente la majeure partie de la consommation énergétique du réseau IMA. La consommation du MDMS et du frontal d'acquisition est marginale par rapport à la consommation totale de l'IMA.

[1] **Réponses à l'engagement n° 11 à la pièce B-0029, HQD-3, document 2 et à question 9 b) de l'ACEFO à la pièce B-0040, HQD-4, document 2.**

Engagement n° 55 :

Fournir le calcul détaillé permettant d'obtenir la valeur résiduelle de 85,6 M$ apparaissant au document HQD-3, Document [2,] Annexe A, page 1 (demandé par l'UMQ).

Réponse à l'engagement n° 55 :

La méthodologie utilisée pour le calcul de la valeur résiduelle a été expliquée en réponse à la question 3.1 de la FCEI à la pièce B-0041, HQD-4, document 4. Les paramètres de ce calcul sont ceux utilisés pour l'ensemble des projets du Distributeur.

La formule utilisée est : A/P = i' / [1 – (1+e)n/(1+i)n]

Où

A : valeur de l'annuité
P : valeur présente
n : durée de vie utile de l'équipement
e : taux annuel moyen d'inflation
i : taux d'actualisation nominal

Cette formule représente la valeur de l'annuité d'une valeur présente, laquelle servira à déterminer la valeur résiduelle d'un investissement dont la durée de vie excède la durée de l'analyse économique.

Le Distributeur exprime la valeur d'un investissement en annuité (concept de période) afin d'attribuer une valeur d'investissement à chaque année de l'analyse.

Les paramètres utilisés dans le calcul sont présentés à la page 57 de l'annexe B de la pièce B-0006, HQD-1, document 1.

Engagement n° 56 :

Fournir le pourcentage de compteurs résidentiels à remplacer pour l'année 2011 selon les données apparaissant au tableau E-25 de HQD-7, Document 3, page 7 (demandé par l'UMQ).

Réponse à l'engagement n° 56 :

Le Distributeur n'est pas en mesure de fournir le pourcentage de ces compteurs à partir des données financières. Par contre, en 2011, pour l'ensemble des compteurs installés (incluant la croissance), 86 % des

appareils étaient destinés à des installations électriques monophasées à 120 / 240V, pour une entrée électrique de 200 A ou moins. La majorité de ces installations visaient l'alimentation de clients résidentiels.

Engagement n° 57 :

Le taux de remplacement moyen par an apparaissant au tableau E-15, HQD-7, Document 3, page 4, est-ce que c'est depuis le début du déploiement (demandé par l'UMQ).

Réponse à l'engagement n° 57 :

Le taux de remplacement moyen par an apparaissant au tableau E-15 est la moyenne des remplacements depuis la date de début du déploiement (3e colonne), incluant le taux de remplacement actuel (5e colonne). Ces informations sont celles fournies par les différents distributeurs à Accenture.

Engagement n° 58 :

Fournir le nombre de compteurs reliés par ligne téléphonique et avec problèmes de relève tels que ceux apparaissant au tableau E-26 de HQD-7, Document 3, page 8 (demandé par l'UMQ).

Réponse à l'engagement n° 58 :

Les compteurs avec problématique de relève comprennent environ 29 000 compteurs qui utilisent la ligne téléphonique du client pour la relève. Le système permettant leur relève a atteint la fin de sa durée de vie technique, et conduit, dans plusieurs cas, à revenir à une relève manuelle. Les autres compteurs avec problématique de relève sont des compteurs émettant à 458 MHz dont le système de relève a lui aussi atteint la fin de sa vie technique, imposant leur remplacement.

Engagement n° 60 :

Vérifier le classement dans l'ensemble des gens des autres utilités qui sont allées vers la technologie IMA (demandé par la Régie).

Réponse à l'engagement n° 60 :

Figure E-60

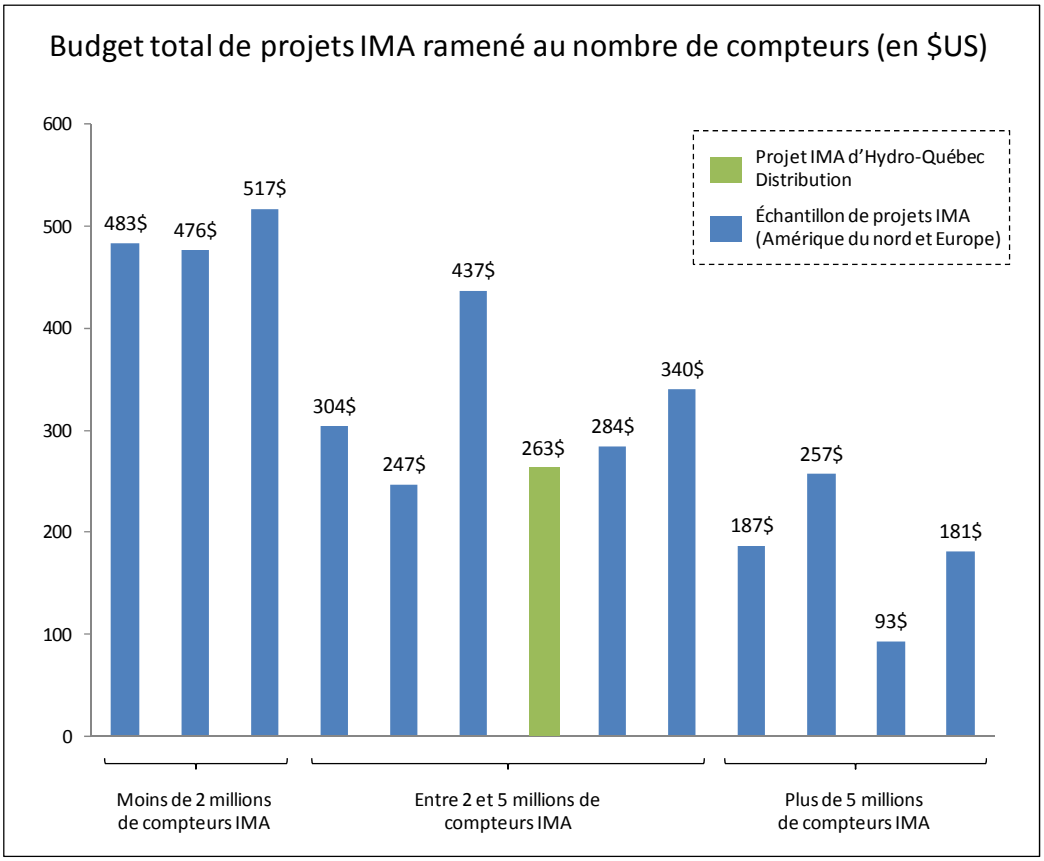

Source : analyse Accenture

<u>Remarque 1</u> : Le budget des projets IMA, exprimé par compteur, tend à diminuer avec l'augmentation du volume de compteurs à déployer. Les économies d'échelle réalisées, le pouvoir de négociation et d'autres facteurs expliquent cette tendance.

<u>Remarque 2</u> : Les projets IMA présentés ci-dessus ne couvrent pas tous le même périmètre fonctionnel. Par conséquent, le comparatif présenté dans la figure E-60 reste sommaire.

Engagement n° 61 :

Vérifier et dévoiler (le cas échéant) le chiffre estimé de vol d'électricité en dollars (demandé par la Régie).

Réponse à l'engagement n° 61 :

En 2008, le Distributeur estimait que les pertes reliées à la subtilisation s'établissaient entre 40 M$ et 110 M$. Voir à cet effet la réponse à la question 8.1 de la demande de renseignements n° 2 d'OC à la pièce HQD-16, document 9 du dossier R-3677-2008. Le Distributeur ne dispose pas de données plus précises.